

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 28 septembre 2009****MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : M. BORDAT  
**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE  
**Membres excusés** : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MILLOT) - M. DUPIRE (pouvoir M. REBSAMEN) - Mme BERNARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M. AYACHE (pouvoir Mme MILLE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)  
**Membres absents** : M. MARTIN

**OBJET  
DE LA DELIBERATION**

**Petite enfance - Crèches Jean Jaurès - Convention passée entre la Ville et l'Association de Gestion et d'Animation des Crèches de la Confédération Syndicale des Familles le 5 août 1994 - Subvention 2009 - Avenant n°16**

Mme AVENA, au nom des commissions de la réussite éducative, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

En application d'une convention signée le 5 août 1994, l'Association de Gestion et d'Animation des Crèches de la Confédération Syndicale des Familles, qui gère une crèche collective et une crèche familiale totalisant quarante-six places, avenue Jean Jaurès, bénéficie du versement, par la Ville, d'une subvention annuelle de fonctionnement.

Pour 2009, l'association sollicite une subvention de 240 142 €.

Toutefois, les comptes de l'exercice 2008 présentent un résultat excédentaire de 25 063 € (comprenant la somme de 16 011 € affectée en 2008 à la constitution d'un fonds de trésorerie, conformément à l'article 5 de la convention précitée).

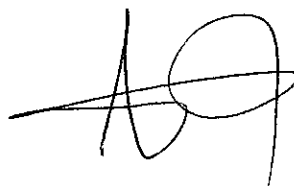
Il est donc proposé de verser à l'association une subvention pour 2009 de 231 090 € (240 142 € - 25063 € + 16 011 €).

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la réussite éducative, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider l'octroi d'une subvention de 231 090 € à l'Association de Gestion et d'Animation des Crèches de la Confédération Syndicale des Familles pour le fonctionnement, en 2009, des crèches Jean Jaurès ;
- 2 - approuver l'avenant n°16 à la convention du 5 août 1994 passée entre la Ville et l'association, annexé au présent rapport ;
- 3 - m'autoriser à signer cet avenant ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**  
Déposé le :

- 2 OCT. 2009



PUBLIÉ LE 2/10/09

**Avenant n°16 à la convention du 5 août 1994**

**passée entre la Ville et l'Association de Gestion et d'Animation des Crèches  
de la Confédération Syndicale des Familles**

Entre, d'une part,

La Ville de Dijon représentée par son Maire, en exercice, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2009,

Et, d'autre part,

L'Association de Gestion et d'Animation des Crèches de la Confédération Syndicale des Familles, représentée par sa présidente, Madame Chantal Favier,

L'article 3 de la convention du 5 août 1994 est modifié comme suit :

«Pour 2009, la subvention de la Ville de Dijon à l'AGEAC/CSF pour le fonctionnement des crèches Jean Jaurès est fixée à 231 090 €.

Fait à Dijon, le

La Présidente de l'A.G.E.A.C./C.S.F,

Le Maire de la Ville de Dijon,  
Pour le Maire,  
L'Adjointe déléguée à la petite enfance,

Chantal Favier

Lê Chinh Avena